

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-016 COMPTE DE GESTION 2020

Exposé

Le Compte de Gestion 2020 du Budget Commune de Madame l'inspectrice divisionnaire des finances publiques fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		216 217,33 €	362 925,53€		362 925,53€	216 217,33 €
Opérations de l'exercice	3 003 867,52€	3 405 057,14€	893 093,95€	1 277 199,69€	3 896 961,47€	4 682 256,83€
TOTAUX	3 003 867,52€	3 621 274,47€	1 256 019,48€	1 277 199,69€	4 259 887,00€	4 898 474,16€
Résultat de clôture		617 406,95€		21 180,21€		638 587,16€

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Commune.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Date d'affichage et de publication,

Le 2 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-017 COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Compte Administratif 2020 du Budget Commune fait apparaître les résultats suivants, en conformité avec le Compte de Gestion de Madame l'inspectrice divisionnaire des finances publiques :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		216 217,33 €	362 925,53€		362 925,53€	216 217,33 €
Opérations de l'exercice	3 003 867,52€	3 405 057,14€	893 093,95€	1 277 199,69€	3 896 961,47€	4 682 256,83€
TOTAUX	3 003 867,52€	3 621 274,47€	1 256 019,48€	1 277 199,69€	4 259 887,00€	4 898 474,16€
Résultat de clôture		617 406,95€		21 180,21€		638 587,16€
Restes à réaliser			118 236,00€	98 300,00€	19 936,00€	
TOTAUX CUMULES	3 003 867,52€	3 621 274,47€	1 374 255,48€	1 375 499,69€	4 378 123,00€	4 996 774,16€
RESULTATS DEFINITIFS		617 406,95€		+1 244.21€		618 651,16€

Présentation du rapport « Exécution du budget de l'exercice 2020 » joint en annexe.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Commune.

En l'absence de Monsieur Berthault, Maire, ayant quitté la salle, le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour.

Date d'affichage et de publication,

Le 2 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-018 BUDGET PRIMITIF 2021

Exposé :

Le budget doit être proposé au vote en équilibre en fonctionnement et en investissement.

Pour 2021, les prévisions de dépenses et de recettes peuvent être synthétisées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 013 - atténuations de charges	79 000,00 €
Chapitre 70 - ventes de produits, prestations	284 010,00 €
Chapitre 73 - impôts et taxes	2 251 799,00 €
Chapitre 74 - dotations, subventions,...	791 252,00 €
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	27 110,00 €
Chapitre 76 - produits financiers	20,00 €
Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 900,00 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	9 000,00 €
Chapitre 002 - résultat reporté	617 406,95 €
TOTAL	4 065 497,95€

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général	799 601,00 €
Chapitre 012 - personnel	1 808 027,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	92 000,00 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	357 253,00 €
Chapitre 66 - intérêts de la dette	71 000,00 €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 750,00 €
Chapitre 022 - dépenses imprévues	233 588,16 €
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	584 578,79 €
Chapitre 042 - opérations d'ordre	116 700,00 €
TOTAL	4 065 497,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	21 180,21€
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	304 000,00 €
Chapitre 13 - subventions d'investissement	222 813,00 €
Chapitre 13 - écriture de régularisation subvention réseau de chaleur	172 450,00 €
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	584 578,79 €
Chapitre 040 - amortissements	116 700,00 €
Chapitre 042 - vente de terrain	240 000,00€
TOTAL	1 661 722,00€

Dépenses

Chapitre 13 - écriture de régularisation subvention réseau de chaleur	172 450,00€
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilés	293 000,00 €
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	62 051,00 €
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	62 600,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	264 385,00 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	769 300,00 €
Chapitre 020 - dépenses imprévues	28 936,00 €
Chapitre 040 - opérations d'ordre - travaux en régie	9 000,00 €
TOTAL	1 661 722,00 €

Présentation du rapport « Budget primitif 2021 » joint en annexe.

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par chapitre le projet de Budget Primitif Commune 2021 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée 22 voix pour et 5 contre.

Date d'affichage et de publication,

Le 2 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY (absent de la salle de 20h21 à 20h24), Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-019 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE, SOCIAL ET DEVELOPPEMENT LOCAL

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Fonction Budgétaire		Propositions 2021
SOLIDARITE, SOCIAL, DEVELOPPEMENT LOCAL		
61	Club de l'Amitié	200,00 €
25	Association des Pupilles des Sapeurs-Pompiers	40,00 €
25	Banque alimentaire	50,00 €
25	Secours catholique	50,00 €
25	Ecoute Familiale Information Toxicomanie	50,00 €
25	Solidarité Paysans	50,00 €

25	Avenir Solidarité Emploi	50,00 €
25	Aide à domicile en milieu rural (ADMR)	50,00 €
25	Usagers du Port de Locmiquélic (AUPL)	50,00 €
25	Enfance Familles Adoption	50,00 €
25	MAM - Main dans la Main	50,00 €
25	Tref Futé	50,00 €
	Montant total	740,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRez, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-020 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>			<i>Propositions 2021</i>
ACTIONS CULTURELLES			
Organisation manifestations culturelles			
33	La Mémoire des Minahouets	Présentation et conservation du patrimoine local	300,00 €
33	Nous, les autres, etc	Manifestation Rad'Art	200,00 €
33	Les Flaneurs	Promotion poésie	150,00 €

33	Le vent du large	Promotion chant, veillée contée, poésie	150,00 €
33	Arts et tradition	Loisirs créatifs	100,00 €
Education artistique			
33	Ateliers pop	Expression musicale	200,00 €
33	Soubenn	Développement pratique musicale	100,00 €
	Montant total		1 200,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

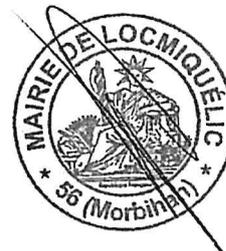
- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Une conseillère municipale faisant partie du bureau d'une association subventionnée par la commune s'abstient de voter.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRESZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-021 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2021</i>
	ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
25	Association des Officiers Mariniers en retraite	120,00 €
	Montant total	120,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Un conseiller municipal faisant partie du bureau d'une association subventionnée par la commune s'abstient de voter.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Étaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-022 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités. Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés. Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte. Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2021</i>
--------------------------------	--	------------------------------

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
415	Association Badminahouet	511,00 €
415	Association des Coureurs à Pieds du Canton de Port-Louis	121,00 €
415	Cyclo Blavet rive gauche	117,00 €
415	Association Subaquatique de Bretagne - Club de plongée Locmiquélic Entr'2 eaux	519,00 €
415	Club Nautique des Minahouëts-CNML	900,00 €

415	ESSOR - Club de football Port-Louis-Locmiquélic	2 284,00 €
415	Gymnastique Volontaire	964,00 €
415	Office Intercommunal des Sports	100,00 €
415	Patronage Laïque de Locmiquélic - section basket	2 298,00 €
415	Tennis - PLR Océan	402,00 €
415	Entente Judo	1 479,00 €
415	Voile partagée de la rade	174,00 €
415	Morbihan Challenge	300,00 €
	Montant total	10 169,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-023 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A BUT MEDICAL

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités. Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2021</i>
--------------------------------	--	------------------------------

ASSOCIATIONS A BUT MEDICAL		
25	Comité Départemental de Ligue Contre le Cancer	100,00 €
25	Association nationale des laryngectomisés	40,00 €
25	Bibliothèque sonore Quimper pour mal-voyant	40,00 €
25	Association française des sclérosés en plaques	40,00 €
25	Association Rêves de clown	40,00 €
25	APF - France Handicap	40,00 €
	Montant total	300,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRESZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-024 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE ENSEIGNEMENT JEUNESSE

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités. Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2021</i>
--------------------------------	--	------------------------------

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE

25	Association de parents d'élèves - Les Amis de l'école Publique	150,00 €
	Montant total	150,00 €

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRESZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-025 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NATURE ET ENVIRONNEMENT

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités. Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 15 janvier 2021 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

<i>Fonction Budgétaire</i>		<i>Propositions 2021</i>
--------------------------------	--	------------------------------

NATURE ET ENVIRONNEMENT

833	Société de chasse Locmiquélic	300,00 €
25	Société étude et protection de la nature en Bretagne	50,00 €
25	Observatoire du plancton	50,00 €
25	Volée de piafs	50,00 €
	Montant total	450,00 €

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601188-20210401-D2021_025-DE

Proposition :

Vu l'avis de la Commission urbanisme et patrimoine, sécurité et sécurité routière, vie quotidienne, mode de déplacement, environnement, développement durable, travaux et voirie en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRESZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-026 SUBVENTION AU CCAS

Exposé :

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) est un établissement public communal qui anime principalement les actions en faveur des personnes âgées, des familles et des personnes en difficulté. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers). À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder au C.C.A.S. une subvention d'un montant de 24 480€ au titre de l'année 2021.

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601188-20210401-D2021_026-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 24 480€ au Centre Communal d'Action Sociale,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 657362 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-027 SUBVENTION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Exposé :

Chaque année, la commune adhère au Comité National d'Action Sociale. Cet organisme d'action sociale pour la fonction publique territoriale est l'interlocuteur des employeurs territoriaux soucieux d'améliorer les conditions matérielles et morales de vie de leurs agents et de leur famille.

Cet organisme propose aux agents de la collectivité un large éventail de prestations notamment dans le domaine du logement, de l'enfance et des loisirs.

Il vient aussi en aide aux agents faisant face à des situations difficiles et accompagne les mutations sociales et sociétales comme la dépendance, la monoparentalité, la crise du logement, les difficultés rencontrées par les jeunes.

Suite à l'actualisation des effectifs au 1^{er} janvier 2021, le montant total de la cotisation 2021 s'élève à la somme de 9328€. Par ailleurs, afin de prévoir l'adhésion d'un agent arrivant en cours d'année suite à une réintégration, il convient de prévoir une provision de 212 € complémentaire.

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601188-20210401-D2021_027-DE

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la somme d'un montant de 9540.00 € au titre de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale,
- de préciser que la dépense afférente sera prélevée à l'article 6574 du Budget Commune 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRESZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-028 TAUX D'IMPOSITION 2021

Exposé :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15,26%) qui viendra s'ajouter au taux communal. Celui-ci est inchangé pour 2021 et reste à 25,75%.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Les bases des impositions directes ont été notifiées comme suit :

	Bases réelles 2020	Bases prévisionnelles 2021	Evolution des bases	Taux 2020	Taux proposés 2021	Produits	
						Réels 2020	Attendus 2021
T.F.P.B.	4 181 213€	4 202 000 €	0,50%	25.75%	41.01%	1 079 140€	1 723 240€
T.F.P.N.B.	15 672 €	15 500 €	-1,09%	41.20%	41.20%	6 457€	6 386€
T.H 2020 (à titre d'information)						807 460 €	
T.H résidence secondaire						dont 88 112€	88 288€
Allocations compensatrices						123 557€	9 611€
Rôles suppl et compl 2020						2 531€	
Sous-total						1 895 588€	1 817 914€
Compensation après application du coefficient correcteur							208 885€
Totaux	4 196 885 €	4 217 500 €	0.49%			2 019 145€	2 036 410€

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.01%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	41.20%

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
 Le 6 avril 2021
 certifié exact,
 Monsieur Le Maire,
 Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures
 - POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021
 Monsieur Le Maire,
 Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPPEZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-029 OPERATION/DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Exposé :

Le dispositif « argent de poche » consiste à proposer aux jeunes de 16 et 17 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, indemnisée à hauteur de 15€ net maximum par demi-journée.

Les objectifs principaux de ce dispositif sont les suivants :

- impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- accompagner des jeunes dans une première expérience de travail,
- créer du lien intergénérationnel sur la commune
- faire découvrir les services de la commune aux jeunes.

Ce dispositif contribue également au développement de la citoyenneté.

Chaque chantier dure trois heures au maximum et est indemnisé 16.58€ brut. Ce dispositif sera mis en place aux vacances scolaires. Les missions proposées consisteront essentiellement à de l'aide à l'entretien des espaces publics, des petits travaux de peintures, de rangement et de nettoyage. Un partenariat avec l'EHPAD permettra également de proposer aux jeunes de participer à l'accueil des familles venues en visite de résidents ou à un temps d'animation (lecture, musique...)

A ce titre, il est nécessaire de créer une régie d'avance, avec la nomination d'un régisseur principal et de suppléants, afin de rémunérer en espèces les jeunes participants.

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601188-20210401-D2021_029B-DE

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires
- tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider de la mise en place du dispositif «argent de poche»,
- de déterminer l'indemnisation à 16,58€ brut par mission de 3h,
- de prendre acte de la création d'une régie d'avance, dont les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Étaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-030 PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DIWAN DE RIANTEC

Exposé :

Par délibération en date du 26 novembre 2015, le Conseil municipal s'est engagé à participer aux dépenses de fonctionnement des élèves des classes de maternelle et primaire de l'école DIWAN RIANTEG résidant sur la commune de Locmiquélic.

En cas de scolarisation d'un élève hors de la commune, le forfait communal est calculé par référence au coût moyen d'un élève externe scolarisé dans les écoles publiques de la commune d'accueil. Toutefois, le montant dû par la commune de résidence par élève ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence, l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Le coût moyen d'un élève de Riantec est de :

- 1 167,02 € pour l'école maternelle
- 225,77 € pour l'école élémentaire

L'école DIWAN compte au 1^{er} Janvier 2021, 1 élève en élémentaire et 2 élèves en maternelle domiciliés sur la commune de Locmiquélic.

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer comme suit la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école DIWAN :
 - 1 167,02 € par élève domicilié sur la commune pour l'école maternelle,
 - 225,77 € par élève domicilié sur la commune pour l'école élémentaire
- de décider que les versements seront effectués au vu des effectifs au 1^{er} janvier 2021, soit pour l'école DIWAN :
 - 1 élève domicilié sur la commune en élémentaire
 - 2 élèves domiciliés sur la commune en maternelle
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6574 du Budget Ville 2021.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-031 FORMATION DES ELUS

Exposé :

La loi n°92-108 du 3 février 1992 a introduit le principe d'un droit à la formation des élus locaux pour permettre aux élus le bon exercice de leurs fonctions.
Le dispositif a été renforcé par les lois n°2002-276 du 27 février 2002 et n°2015-336 du 31 mars 2015 afin d'inciter les élus à se former davantage.

Ainsi, une délibération déterminant les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre doit être adoptée. Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus de la commune et le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20% du même montant.

La formation suivie par les élus doit être dispensée par un organisme de formation agréé par le ministère de l'intérieur. A défaut, la demande sera écartée.

Les frais de formation comprennent :

- Les frais de déplacement
- Les frais d'enseignement
- La compensation de la perte éventuelle de salaire, justifiée par l'élu.

Conformément à l'article 107 de la loi n°2019-1461 du 17 décembre 2019, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation.

Pour l'année 2021, il est notamment proposé une formation sur :

- le rôle et le statut de l' élu,
- le budget municipal
- la posture à adopter pour maîtriser sa parole en public

Cette formation sera ouverte à 15 élus dont prioritairement Monsieur le Maire, les élus ayant reçu une délégation et un élu de chaque groupe de la minorité.

Proposition :

Vu les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.4135-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions des mandats locaux,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu le décret n° 2016-870 du 29 juin 2016 relatif aux modalités d'application du droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux,

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les orientations suivantes pour l'année 2021 en matière de formation : les fondamentaux de l'action publique locale : formation groupée des élus/ les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions/ les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits...)

- d'allouer une enveloppe budgétaire de 6200€ pour l'année 2021 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal à l'article 6535 (frais de formation) et 6532 (frais de mission)

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaients présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-032 CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC LA COMPAGNIE « CAMP »

Exposé :

L'association C.A.M.P. Capsule Artistique en Mouvement Permanent, est une structure culturelle nomade fondée en Septembre 2020. C'est une cellule de recherche à part entière : elle proposera des essais, des expériences différentes, au-delà de la scène. La notion de "Mouvement Permanent" fait référence à la danse mais de façon très élargie, perméable aux autres disciplines artistiques. Elle peut se déplacer et s'ancrer là où son activité se joue.

La commune, dans un souci de diversification des domaines artistiques auxquels elle apporte son soutien, s'associe à l'association C.A.M.P afin de promouvoir la création artistique dans le champ du mouvement et de la danse. Cette association permettra, par ailleurs, de mutualiser les moyens et les actions.

Il convient donc de formaliser ce nouveau partenariat dans le cadre d'une convention pluriannuelle (3 ans) permettant le bon déploiement du projet.
Cette convention fixe les engagements et les modalités financières de chacun pour mener à bien cette collaboration.

Proposition :

Vu le projet de convention de partenariat pluriannuelle,

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat pour le projet C.A.M.P. - Capsule Artistique en Mouvement Permanent
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 22 voix pour et 5 voix contre.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est rassemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRez, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-033 REVISION ET CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT 2016-01

Exposé :

Par délibération du 07 avril 2016, le Conseil municipal avait créé une autorisation de programme globale pour un montant global de 4 753 316 € dénommée « cœur de ville » sous le numéro 2016-01 comprenant trois programmes pluriannuels phasés sur une durée de cinq années :

- la restructuration de l'école Jean-Marie Georgeault,
- la création d'un réseau de chaleur
- l'aménagement des espaces publics dont le périmètre s'étend du rond-point de l'école Georgeault à la placette en haut de la rue de la Mairie.

Chaque année, son suivi est retracé lors du débat d'orientation budgétaire et ce fut encore le cas en 2021.

La révision éventuelle des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget primitif 2021 est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Le dernier programme « aménagement des espaces publics » n'ayant pas été réalisé, il convient de réviser l'autorisation de programme 2016-01 conformément au tableau suivant :

Opérations de l'AP	Autorisation de programme "Cœur de Ville" n°201601			Crédits de paiement consommés					
	Pour mémoire	Révision	AP finale	2016	2017	2018	2019	2020	Total CP
-Ecole JM Georgeault	3 002 813,00 €	-19 978,53 €	2 982 834,47 €	124 744,88 €	1 060 557,01 €	735 988,67 €	989 584,67 €	71 959,24 €	2 982 834,47 €
-Réseau de chaleur	653 776,00 €	102 986,06 €	756 762,06 €	8 236,14 €	306 319,84 €	423 458,26 €	18 747,82 €	0,00 €	756 762,06 €
-Aménagement des espaces publics	1 096 727,00 €	-1 096 727,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	4 753 316,00 €	-1 013 719,47 €	3 739 596,53 €	132 981,02 €	1 366 876,85 €	1 159 446,93 €	1 008 332,49 €	71 959,24 €	3 739 596,53 €

Le montant de l'AP/CP révisé est ainsi porté à 3 739 596,00€.

Par ailleurs, tout comme les révisions, la clôture d'Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Les inscriptions de crédits et réalisations de l'autorisation de programme AP 2016-01 sont terminées et soldées en ce qui concerne les programmes « école JM Georgeault » et « réseau de chaleur », le conseil municipal peut décider de clôturer ladite Autorisation de Programme.

Proposition :

Vu la délibération n° D2016-056 du 07 avril 2016 approuvant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la réalisation du projet cœur de ville pour un montant global de 4 753 316€

Vu l'avis de la commission finances - relance économique - personnel - affaires sociales et solidaires - tourisme - intercommunalité rive gauche en date du 18 mars 2021

Il est proposé au Conseil municipal :

- de réviser l'autorisation de programme et de porter son montant global à de 3 739 596,53€
- de clôturer l'Autorisation de Programme 2016-01 adapté par la délibération D2016-056 du 07 avril 2016 au montant de 3 759 596,53€.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,

Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-034 CREATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Exposé :

La salle multi-activités a été mise en fonction pour les associations de pratique de sports doux, les écoles et les événements sportifs locaux.

Il s'avère que des associations extérieures pourraient avoir à la louer occasionnellement.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de voter un tarif équivalent à la location de la salle d'activités du centre culturel Artimon. Ce tarif sera ensuite intégré au tableau des tarifs voté en fin d'année.

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au conseil Municipal de créer un tarif pour louer la salle multi-activités à des associations extérieures.

Le tarif proposé est le suivant :

- Créneaux réguliers = 230 €/an
- ½ journée < 6h = 45 €
- Journée > 6h = 90 €
- Caution = 350 €

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,
Le 6 avril 2021
certifié exact,
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 1^{er} avril 2021
Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPREZ, Monsieur GAUBERT (sortie de la salle à 21h05 - retour à 21h08).

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-035 FONDS PARTENARIAL DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PASS'ASSO

Exposé :

Comme beaucoup d'acteurs économiques, les associations locales ont été fragilisées par la crise sanitaire et rencontrent des difficultés pour poursuivre leur action auprès de la population, action pourtant essentielle pour le dynamisme de notre territoire. Aussi, forte des expériences de soutien financier déjà menées en partenariat, notamment le Fonds Covid-Résistance, la Région Bretagne a proposé aux EPCI et communes de cofinancer un nouveau dispositif de soutien à destination du monde associatif local, le « Pass'Asso ». L'objectif de ce fonds est de soutenir les associations loi 1901 exerçant une activité contribuant à la vitalité associative du territoire, et notamment à son développement économique, et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération, et de ses communes membres.

Le fonds Pass'Asso repose sur le principe d'un financement mixte, réparti pour moitié entre la Région Bretagne et le bloc communal, chaque partie contribuant pour un montant plafond de 1 euro par habitant. Au vu de la population de 208 534 habitants prise en compte, l'enveloppe maximum de subvention pour le territoire de Lorient Agglomération s'élève donc à 417.066 €. Le financement maximum de 208 534 € apporté par le bloc communal est financé à 50% par Lorient Agglomération et à 50% les communes, chacune contribuant proportionnellement à sa population :

	Population totale (nb habitants)	Apport maximum de la Région Bretagne (en €)	Apport maximum de Lorient Agglomération (en €)	Apport maximum des communes (en €)	Droit de tirage maximum par commune
Brandérion	1 455	1 455	728	728	2 910
Bubry	2 411	2 411	1 206	1 206	4 822
Calan	1 229	1 229	615	615	2 458
Caudan	7 035	7 035	3 518	3 518	14 070
Cléguer	3 383	3 383	1 692	1 692	6 766
Gâvres	694	694	347	347	1 388
Gestel	2 767	2 767	1 384	1 384	5 534
Groix	2 320	2 320	1 160	1 160	4 640
Guidel	11 891	11 891	5 946	5 946	23 782
Hennebont	16 041	16 041	8 021	8 021	32 082
Inguiniel	2 212	2 212	1 106	1 106	4 424
Inzinzac-Lochrist	6 657	6 657	3 329	3 329	13 314
Lanester	23 219	23 219	11 610	11 610	46 438
Languidic	8 119	8 119	4 060	4 060	16 238
Lanvaudan	808	808	404	404	1 616
Larmor-Plage	8 539	8 539	4 270	4 270	17 078
Locmiquélic	4 160	4 160	2 080	2 080	8 320
Lorient	58 617	58 617	29 309	29 309	117 234
Ploemeur	18 536	18 536	9 268	9 268	37 072
Plouay	5 797	5 797	2 899	2 899	11 594
Pont-Scorff	3 835	3 835	1 918	1 918	7 670
Port-Louis	2 699	2 699	1 350	1 350	5 398
Queven	8 895	8 895	4 448	4 448	17 790
Quistinic	1 454	1 454	727	727	2 908
Riantec	5 761	5 761	2 881	2 881	11 522
Total	208 534	208 534	104 267	104 267	417 068

Le fonds Pass'Asso n'a pas vocation à se substituer au soutien ordinairement attribué aux associations.

Pour être éligibles au dispositif, les associations devront répondre aux critères suivants :

- avoir leur siège domicilié sur une des communes de Lorient Agglomération,
- exercer une activité contribuant à la vitalité associative du territoire et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec ceux de la Région Bretagne, de Lorient Agglomération, et de ses communes membres,
- être en activité au moins depuis le 1^{er} janvier 2019,
- employer de 0 à 9 salariés (ETP au 31/12/2020),
- pouvoir justifier d'une situation financière fragilisée par la crise sanitaire (forte baisse de recettes d'exploitation par rapport à l'année 2019)

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRES, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-036 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BLUES RIVE GAUCHE

Exposé :

Initié par la commune de Locmiquélic en 2009, le festival BLUES EN RADE devient intercommunal en 2013 avec la participation des communes de Port-Louis et Riantec.

Cette manifestation témoigne de la volonté des trois communes de développer la politique culturelle et musicale sur leur territoire au travers de concerts, de conférences musicales, d'expositions, de salons de musique.

L'association « J'ai vu un documentaire » a rejoint le festival en 2016 en proposant une projection le jeudi, en amont des concerts.

Les communes de Locmiquélic, Port-Louis et Riantec souhaitent poursuivre ce travail de partenariat avec les associations, l'EHPAD, mais aussi certains commerces ; et pour cela, mettre en commun leurs moyens humains et financiers afin d'organiser sur le territoire intercommunal le festival Blues en Rade. Plus récemment, l'association « Blues rive gauche » a été créée afin de poursuivre et amplifier l'organisation au côté des communes.

Le festival BLUES EN RADE a pour vocation :

- La mise en œuvre d'une programmation musicale professionnelle de qualité consacrée au Blues.
- Le développement d'une dynamique territoriale favorisant la circulation des publics entre les lieux de concerts.

- L'élargissement des publics du Blues (scolaire, famille, personnes âgées, résidents des établissements de santé).
- La participation de partenaires multiples (collectivités, entreprises, associations) dans les champs de la culture, de la santé, du patrimoine.
- L'implication des citoyens de la rade dans un projet culturel fédérateur.

En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 se déroulera en juillet et sur plusieurs dates en extérieur : le 18 juillet à Port-Louis, le 24 à Riantelec et le 25 à Locmiquélic au Parc de Pen Mané. Cette version restreinte, avec des jauges limitées, s'intitulera « Instant blues ». Par ailleurs, un spectacle blues Jeune public sera proposé à toutes les écoles, par groupe/classe.

Proposition :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires, petite enfance, culture, enfance-jeunesse, vie sportive et mouvement associatif en date du 17 mars 2021,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de co-organisation du festival BLUES EN RADE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-organisation du festival BLUES EN RADE.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



COMMUNE DE LOCMIQUELIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 1er du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé au Centre culturel Artimon, sous la Présidence de Monsieur BERTHAULT.

Date de convocation : le jeudi 25 mars 2021

La séance a été publique le jeudi 1^{er} avril 2021

Etaient présents : Monsieur BERTHAULT, Madame IZAGUIRRE, Monsieur DREANO, Madame LE TERRIEN, Monsieur PATUREL, Madame RIBETTE, Monsieur CAZEAUX, Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC, Monsieur TANGUY, Madame QUERRE-NORMAND, Madame DU CHAFFAUT, Monsieur GUIDAL, Madame LE LAUSQUE, Monsieur RUYET, Madame BLAIZOT, Madame LE QUER, Monsieur BORGNIC, Monsieur LE MAGUERESSE, Monsieur JEHANNO, Madame TOULEMONT, Madame LE MAGUERESSE, Madame NIO, Madame LE KERNEC, Madame DEPRES, Monsieur GAUBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BATARD (procuration à Monsieur JEHANNO)

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame CORLAY, Monsieur LE GLOUAHEC

Conseillers en exercice : 27

D2021-037 VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOCMIQUELIC SUR L'AVENIR DE LA SOCIETE « FONDERIE DE BRETAGNE »

Considérant que :

- La Société Fonderie de Bretagne (ex Société Bretonne de Fonderie et de Mécanique), créée en 1966 et implantée sur le site de Kerpont à Caudan, constitue un site emblématique de l'industrie du Pays de Lorient et emploie aujourd'hui plus de 350 salariés.
- Du fait de la crise du secteur de l'automobile qui affecte depuis plusieurs années les différents sous-traitants des grands constructeurs automobiles et de la conversion en cours de ce secteur vers de nouveaux modes de carburation, la Fonderie de Bretagne se trouve dans une situation difficile et ce malgré des programmes d'investissement mobilier et immobilier pour maintenir compétitif son outil de production.
- Depuis 2009, l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan et Lorient Agglomération ont, au total, octroyé 8,2M€ d'aides publiques pour un retour rapide et durable à un niveau de compétitivité nécessaire de l'outil de production (remise à niveau des installations industrielles, apport de l'ingénierie Renault, formation du personnel).
- En mai 2020, la fermeture de la Fonderie de Bretagne est annoncée dans les médias. A la suite de la mobilisation des salariés et des pouvoirs publics, Renault concède pour la Fonderie de Bretagne une revue stratégique.
- La revue stratégique a été menée entre la direction et les organisations syndicales pour établir un diagnostic et étudier des solutions. Les forces et faiblesses du site de production ont été identifiées.

Toutes les parties partagent désormais la nécessité de réduire les coûts de production pour parvenir à la rentabilité de l'outil.

▫ Depuis plus de 10 mois, les élus locaux, la Région et l'Etat se sont mobilisés pour accompagner cette revue prouvant ainsi leurs motivations à être associés aux différentes réflexions pour l'avenir de l'outil industriel de la Fonderie de Bretagne et de son site.

▫ Le 11 mars 2021, le Groupe Renault annonce sa décision de rechercher un repreneur pour la Fonderie de Bretagne. Le groupe, contrairement à d'autres constructeurs, ne considère plus les métiers de la fonderie comme étant une activité stratégique. Il estime que la diversification indispensable de l'activité du site n'est pas de sa compétence.

▫ Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté le plan France Relance, une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays. Le maintien de l'activité de la Fonderie de Bretagne s'inscrit parfaitement dans les potentielles relocalisations industrielles et la souveraineté économique de la France.

Le Conseil municipal de Locmiquélic :

▫ Rappelle son soutien plein et entier envers les salariés de la Fonderie de Bretagne et leurs familles et invite les élus à se mobiliser.

▫ Demande que toutes les options soient étudiées, y compris le maintien de la Fonderie de Bretagne au sein du groupe Renault, aucune solution viable n'étant possible sans des engagements fermes et non négociables de Renault sur des volumes de commande de pièces produites ou à produire par l'établissement.

▫ Souligne l'incohérence de fragiliser le devenir de la Fonderie de Bretagne avec l'ambition de reconquête de la souveraineté économique de la France affiché par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance alors même que l'Etat est actionnaire du groupe Renault.

▫ Sera vigilant quant à l'avenir qui sera réservé aux salariés si la solution d'une reprise était finalement retenue pour conserver cette base industrielle forte du Pays de Lorient.

▫ Exige l'établissement d'une concertation continue avec les élus locaux et les représentants du personnel pour envisager collectivement l'avenir du site de Kerpont.

▫ Demande que le Président de Région, le Président de Lorient Agglomération et le Maire de Caudan soient reçus urgemment par Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Date d'affichage et de publication,

Le 6 avril 2021

certifié exact,

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 1^{er} avril 2021

Monsieur Le Maire,
Philippe BERTHAULT

